



**PRÉFÈTE
DE LA CORRÈZE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des
territoires**

Tulle, le 5 mars 2021

La directrice départementale des territoires,

à

**DREAL NA – UD 19
à l'attention de M. Benoit Rouger**

Objet : Éoliennes de Champagnac – sollicitation pour réponse
Réf : Votre courriel du 10 février 2021
P.J. : annexe 1

Par courriel du 10 février 2021, vous avez sollicité mon avis sur le projet de parc éolien sur les communes de Champagnac-la-Prune et de Saint-Paul.

Le projet consiste en la construction de quatre éoliennes et d'un poste de livraison sur les communes de Saint-Paul et Champagnac-la-Prune situées en zone de montagne, où les équipements publics incompatibles avec le voisinage des zones habitées sont admis en discontinuité des hameaux existants.

L'éolienne 1 et le poste de livraison sont projetés sur la commune de Saint-Paul, qui est dotée d'une carte communale. Le terrain d'assiette du projet se situe en zone non constructible de la carte communale approuvée le 24 juillet 2014.

La parcelle voisine au sud du terrain d'assiette du projet de poste de livraison est grevée d'une servitude d'utilité publique. Il s'agit du captage d'eaux de Futijeanne, institué par arrêté préfectoral du 17 novembre 1997.

Les éoliennes 2, 3 et 4 sont implantées sur la commune de Champagnac-la-Prune, qui n'est pas dotée d'un document d'urbanisme. Les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs sont admis en dehors des parties urbanisées de la commune.

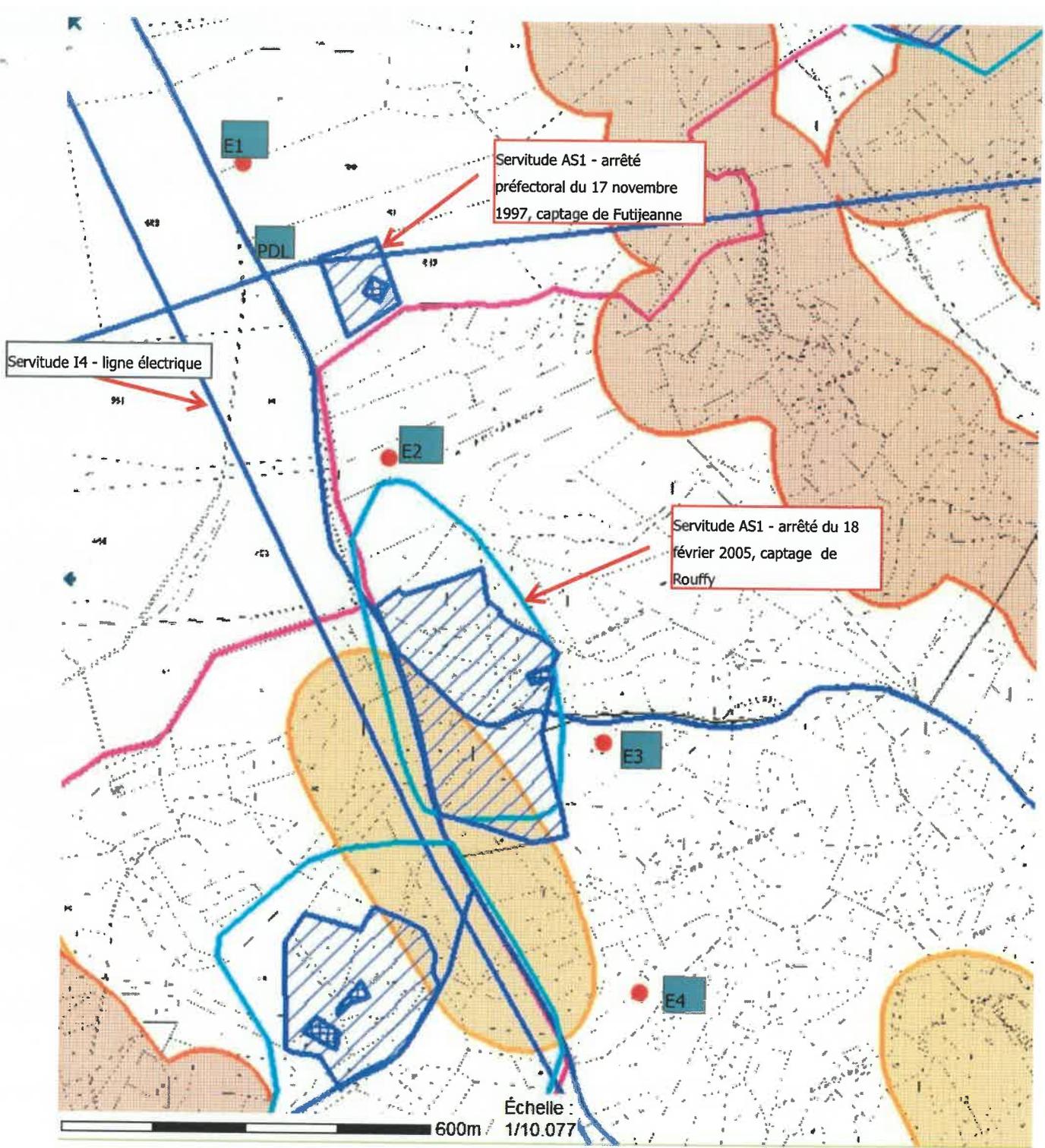
Ces trois éoliennes sont, quant à elles, concernées par le captage d'eaux de Rouffy. Cette servitude a été instituée par arrêté préfectoral du 18 février 2005. Les trois éoliennes sont bien situées en dehors des périmètres de protection de ce captage ; il semble toutefois que le raccordement entre E3 et E2 se situe dans l'un des périmètres de protection du captage.

Le gestionnaire de ces servitudes est l'agence régionale de santé, unité départementale de la Corrèze. L'annexe 1 jointe présente une cartographie du projet et des périmètres des captages d'eaux.

Le chef du service études et stratégies territoriales,


Étienne BRUNET

Affaire suivie par : Françoise Mazerbourg
Service études et stratégies territoriales – unité urbanisme opérationnel
Cité administrative Jean Montalat – Place Martial Brigouleix
BP314 – 19 011 TULLE CEDEX
Tél : 05 55 21 81 39
Courriel : francoise.mazerbourg@correze.gouv.fr
www.correze.gouv.fr



ANNEXE 1